

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Village de Grandes-Piles;  
QUE les membres du conseil municipal du Village de Grandes-Piles ont adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO: 567-UR-2021** modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grandes-Piles.

Ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité et au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À GRANDES-PILES  
Ce 3<sup>ème</sup> jour de décembre 2021



Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussigné, Pierre Beauséjour, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Village de Grandes-Piles, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci aux endroits désignés par le conseil le 3<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2021.



Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Greffier-trésorier

